



Communiqué de presse

Vendredi 14 février 2025

Votation du 23 mars 2025 : Pour ou contre végétaliser et rendre piétonnes 500 nouvelles rues dans Paris, réparties dans tous les quartiers ?

Le 23 mars prochain, les Parisiennes et Parisiens sont invités à se prononcer « Pour ou contre : Végétaliser et rendre piétonnes 500 nouvelles rues dans Paris, réparties dans tous les quartiers ? » dans le cadre de la troisième votation organisée par la Ville de Paris. Pour la première fois, le vote est ouvert dès 16 ans, par inscription via ce [formulaire](#) avant le 25 février minuit.

La question parisienne : « *Pour ou contre : Végétaliser et rendre piétonnes 500 nouvelles rues dans Paris, réparties dans tous les quartiers ?* ». Plus concrètement, les Parisiennes et Parisiens se prononceront au sujet de l'accélération de la végétalisation et de la piétonnisation à moins de 300 mètres de chez eux. 500 nouvelles rues, cela correspond à 5 à 8 rues végétalisées et piétonnisées nouvelles par quartier, en fonction de leur taille.

Le choix proposé aux Parisiennes et aux Parisiens : C'est celui de définir l'équilibre entre la place laissée aux véhicules motorisés d'une part, et à la nature et aux piétons d'autre part dans chaque quartier. Cette votation offre la possibilité aux habitantes et habitants de donner un coup d'accélérateur à la transformation de la ville, son adaptation face au dérèglement climatique, à la lutte contre la pollution et à l'amélioration du cadre de vie pour les piétons. Avec 500 nouvelles rues piétonnisées et végétalisées, l'objectif est de créer de nouvelles continuités piétonnes et de passer à une ville avec des jardins à une véritable ville-jardin.



Rue Tandou

© Avant : SPA - Après : S. Vassal / DEVE - Ville de Paris

La méthode d'identification des 500 rues : Si le « pour » l'emporte, un travail d'identification des rues, associant les Parisiennes et Parisiens, sera lancé à l'échelle des arrondissements à partir du mois d'avril, avant de réaliser les études de faisabilité. On estime à trois ans le temps nécessaire à la mise en œuvre de l'ensemble des travaux dont la programmation sera définie en 2025. Depuis 2020, plus de 10 000 places de stationnement en plein air ont été supprimées, et 197 rues ont été végétalisées, car la nature constitue le meilleur allié dans la lutte contre le dérèglement climatique.

La participation citoyenne est au cœur de la politique de piétonnisation et de végétalisation de la ville. Pour aller plus loin, en 2024, l'Assemblée citoyenne, composée de 100 Parisiennes et Parisiens tirés au sort, a porté la proposition de créer des « rues-jardins », avec une surface perméable et de pleine terre d'au moins 50%. Cette votation constitue une nouvelle étape dans la mise en place de ce projet.

En plus de cette question parisienne, les habitantes et habitants de Paris Centre, des 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements seront également invités à répondre à une question d'intérêt local.



Rue de Florence

© Avant : SPA/DEVE - Après : D. Escalera / DEVE - Ville de Paris

LES MODALITÉS DE VOTE ET DE PARTICIPATION À LA VOTATION

Comment participer à la votation ?

- La votation sera organisée le 23 mars 2025 dans tous les arrondissements de la capitale.
- Le vote sera exclusivement physique et se déroulera entre 9h et 19h.

Qui pourra voter ?

- Toutes les Parisiennes et tous les Parisiens inscrits sur les listes électorales, qu'ils soient français ou ressortissants communautaires (inscrits sur la liste électorale complémentaire pour les élections municipales).
- Pour participer à la votation vous devez être inscrit sur les listes électorales.
- La date limite d'inscription sur les listes est fixée au 26 février 2025. Retrouvez toutes les informations pour vous inscrire sur [Paris.fr](https://paris.fr).
- la Ville de Paris a décidé de permettre aux Parisiens âgés de 16 à 18 ans de prendre part à cette troisième votation. Ainsi, si vous êtes né entre le 23 mars 2007 et le 22 mars 2009, que vous résidez à Paris et êtes de nationalité française (ou d'un pays de l'Union européenne), vous pouvez voter le 23 mars prochain. **Il faut cependant effectuer une démarche en remplissant ce [formulaire](#) en ligne avant le 25 février minuit.**

Où voter ?

- Le vote s'effectuera dans l'arrondissement correspondant à l'adresse d'inscription sur les listes électorales.
- 34 lieux de vote seront installés dans la capitale, et 218 bureaux de votes répartis dans tous les arrondissements de Paris.
- Il ne sera pas possible de recourir à des procurations, en raison du statut municipal de la votation.
- Les opérations de vote seront supervisées par une commission de contrôle de la votation qui proclamera ses résultats.

Toutes les informations complémentaires pour s'inscrire et connaître les détails de la votation sont à retrouver sur le site paris.fr.

Questions propres à chaque arrondissement

Paris Centre :

« Pour ou contre introduire davantage de commerces de proximité, de logements et de végétalisation sur l'île de la Cité ? »

10^{ème} arrondissement

« Pour ou contre la transformation des portes Saint-Martin et Saint-Denis en places végétalisées et piétonnisées ? »

11^{ème} arrondissement

« Pour ou contre la réalisation d'au moins un cœur piéton dans chaque quartier du 11^e arrondissement ? »

14^{ème} arrondissement

« Pour ou contre l'expérimentation d'une caisse alimentaire solidaire dans le 14^e arrondissement ? »

17^{ème} arrondissement

« Pour ou contre l'expérimentation dans le 17^e arrondissement de technologies numériques afin d'optimiser les consommations énergétiques de l'éclairage public et faciliter l'entretien de l'espace public ? »

19^{ème} arrondissement

« Pour ou contre la création d'un jardin du souvenir pour les animaux de compagnie dans le 19^e arrondissement ? »

20^{ème} arrondissement

« Pour ou contre la création d'un conseil des enfants du 20^e arrondissement doté de prérogatives dans le champ de l'enfance et des familles ? »

Contact presse :

Service de presse – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr